



DROIT CIVIL

Les obligations

L'ouvrage offre une perception panoramique et analytique des notions théoriques de base en matière de droit des obligations, qu'il répartit en deux parties. La première partie traite des sources des obligations en trois titres portant respectivement sur les contrats, les délits et les quasi-délits ainsi que les quasi-contrats. La deuxième partie traite des règles communes des obligations indépendamment de leurs sources en cinq titres traitant successivement des modalités des obligations et obligations complexes, de la transmission des obligations, de l'extinction des obligations, des droits du créancier non payé sur les biens de son débiteur et de la preuve des obligations.

L'étude du « droit civil, les obligations » est importante, car du point de vue pratique, chacun conclut des contrats et engage sa responsabilité. Sur le plan théorique, le droit des obligations fournit à d'autres branches de droit « *les principes moteurs de solution* ». Cela vaut notamment tant pour le droit des affaires, le droit de la famille, le droit des biens, le droit public et le droit international privé.



Marie-Thérèse KENGE NGOMBA TSHILOMBAYI est docteure en droit de l'Université de Kinshasa. Professeure ordinaire et Doyenne de la Faculté de Droit de l'Université de Kinshasa, elle dispense le cours de « Droit civil. Les obligations » en deuxième graduat droit et au troisième cycle en DES/DEA à l'Université de Kinshasa et à l'Université protestante au Congo. Avocate à la Cour Suprême de Justice, elle est aussi membre de

la Commission Nationale des Droits de l'Homme et de la Commission Permanente de Réforme du Droit Congolais.

ISBN : 978-2-343-11930-4
42 €



Marie-Thérèse KENGE NGOMBA TSHILOMBAYI

Marie-Thérèse KENGE NGOMBA TSHILOMBAYI

DROIT CIVIL
Les obligations

DROIT CIVIL

Les obligations

Préface de Luzolo Bambi Lessa

L'Harmattan